

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -11 - 10

Séance du 20 novembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

Représentés : 5

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON

**PROJET DE PLAN DE
PREVENTION DU BRUIT
DANS L'ENVIRONNEMENT**

ECHEANCE 3

**DU RESEAU ROUTIER
NATIONAL
DES AUTOROUTES
CONCEDEES
DE COMPETENCE ETAT**

**AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-
JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD,
ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Andrée SAMAT (procuration à Monsieur le
Maire), Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à Monsieur
Antoine BAGNO).

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur Louis FERRARA), Monsieur Gérard BUONCRISTIANI
(procuration à Madame Christine MANFREDI)

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2015.07.04 du 7 juillet 2015 le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement – *Echéance 2* – du réseau routier national autoroutes concédées (A8, A50, A57).

L'établissement d'un projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement – *Echéance 3* - du réseau routier national (RRN) des autoroutes concédées (A8, A50, A57) relève de la compétence de l'Etat en collaboration avec le gestionnaire/exploitant du réseau ESCOTA, à savoir la Société VINCI Autoroutes, qui doit engager les consultations réglementaires et celles jugées nécessaires conformément à la directive 2002/49/CE sur la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement.

Monsieur le Maire précise que ce document permet :

- de cartographier le bruit des routes, des voies ferrées, des aéroports et des industries, dans l'objectif de mieux prévenir, traiter, réduire et préserver les zones dites « calmes »,
- de recenser les actions déjà prises ou en cours, et définir celles prévues pour les prochaines années.
- De proposer une évaluation du nombre de personnes exposées à un niveau de bruit excessif et identifier les sources des bruits dont les niveaux devraient être réduits.
- De recenser les zones dont les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être.

La phase d'élaboration du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement – *Echéance 3* - du réseau routier national (RRN) des autoroutes concédées, arrivant à son terme, une mise à disposition du public pendant une durée deux mois est obligatoire afin de recueillir les éventuelles observations et les documents pourront être consultés du lundi 1^{er} octobre 2018 au lundi 3 décembre 2018 inclus:

1) en support papier dans les lieux suivants :

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer à Toulon,

2) téléchargeable sur le site du portail de la préfecture du Var : www.var.gouv.fr

Sous *Politiques publiques / Environnement / Bruit lié aux routes et voies ferrées*

Par courrier du 27 septembre 2018, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var souhaite recueillir l'avis des Communes qui sont traversées par un ou plusieurs de ces itinéraires dont la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer qui est concernée par l'A50.

Vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2018 portant sur l'approbation et la publication de la reconduction des cartes de bruit stratégiques (CBS) de l'échéance 2 pour l'échéance 3 du réseau routier national (RRN) concédé sur le territoire du département du Var,

Monsieur le Maire donne toutes précisions sur le projet ainsi présenté et sollicite l'avis de l'Assemblée Communale

Le Conseil Municipal, par :

29 Voix POUR

2 ABSTENTIONS

(Messieurs Dominique OLIVIER, Alain PATOUILLARD)

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable au projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement – Echéance 3 – du réseau routier national autoroutes concédées et plus précisément l'autoroute A50 qui concerne la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY